



Madame la Syndique, Monsieur le Syndic,  
Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Vous trouverez en annexe la décision n° 164 de notre cheffe de département. Cette nouvelle directive remplace depuis le 1<sup>er</sup> août la décision n° 134 qui, comme vous le savez, est devenue caduque suite à l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017. Ce document est à disposition sur le site Web de l'État de Vaud (accès [www.vd.ch/dfjc](http://www.vd.ch/dfjc) → [Décisions du département](#)).

Pour information, voici les principaux changements apportés. Hormis le chapitre concernant le financement, ils portent majoritairement sur la forme et dans une moindre mesure sur le fond :

- ajout de la référence aux art. 70 LEO et 55 RLEO, relatifs au temps scolaire, afin de favoriser la tenue des activités sur les jours ouvrables ;
- ajout de la référence aux articles de la LEPS et du RLEPS concernant les sorties et les camps ;
- ajout de la référence aux directives du SPJ pour les camps et colonies de vacances avec hébergement de plus de 7 jours sur territoire vaudois ;
- réorganisation des chapitres selon un ordre correspondant mieux à la chronologie de l'élaboration d'un projet ;
- allègement du texte en évitant certains acronymes et renvois systématiques au cadre légal ;
- refonte du chapitre 7. Financement pour prendre en compte la teneur de l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017 (gratuité de l'école) ;
- mention de la prise en compte, dans le choix de la destination et du mode de transport, des aspects pédagogiques en matière de durabilité.

Avec le groupe de travail *ad hoc*, composé de représentant·e·s de l'État, des communes, d'associations professionnelles et de parents, nous prévoyons de poursuivre les travaux autour de la définition d'un socle garantissant une offre étoffée et harmonisée des activités sur tout le territoire, avec une dimension pédagogique, ainsi qu'autour de la recherche de pistes susceptibles d'en réduire les coûts.

Vous souhaitant bonne réception de ces informations, je vous adresse, Madame la Syndique, Monsieur le Syndic, Madame la Présidente, Monsieur le Président, mes cordiales salutations.



**Valceschini Giancarlo** – Directeur général et chef de service  
**DFJC - Département de la formation, de la jeunesse et de la culture**  
**DGEO – Direction générale de l'enseignement obligatoire**  
Rue de la Barre 8 – 1014 Lausanne  
Tél. 021 316 32 01  
**SESAF – Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation**  
Rue Cité-Devant 11 – 1014 Lausanne  
Tél. 021 316 54 01  
[giancarlo.valceschini@vd.ch](mailto:giancarlo.valceschini@vd.ch) – [www.vd.ch/dgeo](http://www.vd.ch/dgeo)